

MOTION DES AGENTS DE LA BRIGADE DE SURVEILLANCE EXTERIEURE DE MERIGNAC

Sur le sujet du redéploiement de l'activité de la BSE de Mérignac sur les contrôles routiers, les agents signataires de la présente motion exigent qu'il soit fait droit à la demande de consultation du comité technique de Nouvelle Aquitaine émanant des représentants des personnels.

Cette demande est légitime et prévue par la loi.

Cette consultation doit aussi permettre de faire émerger des propositions alternatives à cette mesure qui n'ont pas pu, jusqu'ici, être débattues.

La mesure implique aussi des conséquences en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail pour nous agents qu'il convient de prendre en compte ainsi que des séances de formations spécifiques (Tir, TPCI) qui sont pour l'heure suspendues du fait d'un contexte pandémique qui n'est terminé.

Nous demandons au Directeur interrégional des douanes de Nouvelle-Aquitaine de suspendre toutes les actions de déploiement des agents de la BSE de Mérignac sur le vecteur routier ainsi que toutes les actions de formations relatives à ce redéploiement tant que la consultation du CSTD n'a pas eu lieu.

NOM	PRENOM	SIGNATURE
-----	--------	-----------